

# Charte Achats Responsables

## Préambule

Depuis 2011, Solocal est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) qui a permis, en tenant compte des attentes de nos parties prenantes et des risques auxquels l'entreprise est exposée, de faire émerger **8 enjeux extra financiers** que nous suivons et publions chaque année au travers de notre Déclaration de Performance Extra Financière puis du Rapport de Durabilité.

Solocal contribue via ces 8 enjeux à plusieurs des 17 engagements du Pacte Mondial des Nations Unies dont nous sommes adhérents depuis 2020. Nous rendons compte de nos résultats via la publication sur le site du Pacte Mondial de notre "[Communication sur le progrès](#)".

La présente Charte Achats Responsables définit les principes qui ont pour mission d'assurer des relations commerciales de confiance, éthiques et durables avec ses fournisseurs et ses partenaires, dans le respect des lois et des réglementations applicables et **des engagements de Solocal en matière de responsabilité sociétale d'entreprise**.

L'ensemble de ces principes reflètent l'engagement de Solocal à déployer les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques et les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement ou encore de droits humains, liés à l'exercice de ses activités dans le but d'optimiser ses impacts positifs, tout au long de sa chaîne de valeur dans le cadre d'une démarche d'achats responsables.

L'objectif de cette Charte est de **partager les engagements de Solocal auprès de ses fournisseurs et partenaires, et de s'assurer que chacun est impliqué dans une démarche de développement durable en accord avec les principes et valeurs de l'entreprise**.

Solocal attend ainsi de ses fournisseurs et partenaires le respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent et qu'ils s'engagent à respecter les principes du Groupe.

Cette Charte engage le fournisseur et partenaire à s'assurer du respect des principes fondamentaux décrits ci-dessous, dans l'ensemble de ses activités et sites partout dans le monde. Le fournisseur et partenaire s'engage à faire respecter cette Charte par ses propres fournisseurs et sous-traitants.

Le respect de cette Charte conditionne les relations commerciales entre le fournisseur et partenaire et Solocal Group.

## Engagements de Solocal envers ses fournisseurs et partenaires

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, Solocal s'engage à :

- **Sensibiliser** et former ses acheteurs à ses principes éthiques et enjeux extra-financiers ;
- **Développer** des relations commerciales durables, et propices à la lutte et au traitement effectif des risques et des enjeux des conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'éthique des affaires, et aux droits humains ;
- **Respecter** le principe d'équité dans le traitement des fournisseurs et partenaires, notamment lors d'une consultation ou d'un appel d'offres en fournissant les mêmes informations aux soumissionnaires et évaluant les offres suivant les mêmes critères ;
- **Identifier et prévenir** les conflits d'intérêts dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs et partenaires ;
- **Sélectionner** ses fournisseurs et partenaires selon un processus d'achats équitable et impartial, et en fonction de critères et objectifs prédéfinis, à savoir :
  - Adéquation entre les besoins de Solocal et la réponse au besoin du fournisseur/partenaire ;
  - Aspect financier (prix total du service fixé par le fournisseur/partenaire) ;
  - Critère économique (analyse de la solidité financière et dépendance financière du fournisseur/partenaire) ;
  - Aspects Ethique et RSE (analyse des évaluations internes ou externes) ;
  - Données personnelles (analyse des grilles d'évaluation complétées par le fournisseur/partenaire) ;
  - Sécurité informatique (analyse des grilles d'évaluation complétées par le fournisseur/partenaire)
- **Favoriser** dans la mesure du possible les candidats les mieux disant et prendre en compte leur performance Ethique-RSE,
- **Respecter** les délais de paiements tels qu'encadrés dans la loi de la modernisation de l'économie ;
- **Maitriser** les risques et mettre en œuvre des plans d'actions appropriés afin de réduire ou éliminer ce(s) risque(s).

## Engagements des fournisseurs et partenaires envers Solocal

Solocal attend de ses fournisseurs et partenaires qu'ils contribuent à la création de valeur globale, aux performances économiques, sociales et environnementales ainsi qu'à la gestion des risques en matière de développement durable, en respectant les normes nationales et internationales applicables à leurs activités. Pour ce faire, nos fournisseurs s'engagent à :

- **Respecter** les droits fondamentaux établis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans la Convention européenne des droits de l'Homme. Les fournisseurs se doivent également de respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que la réglementation nationale en matière de :
  - Travail des enfants ;
  - Esclavage ;
  - Travail forcé ;
  - Discrimination (*aucune distinction, exclusion ou préférence ne doit être fondée sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'origine nationale ou sociale, l'opinion, ou le handicap*) ;
  - Santé et sécurité des travailleurs (*en garantissant des conditions et un environnement de travail sains, sûrs et dignes à son propre personnel*) ;
  - Liberté syndicale ;
  - Liberté d'association et de négociation collective ;
  - Rémunération (en versant un salaire minimum satisfaisant les besoins fondamentaux, et respectant les réglementations des pays où ils exercent) ;
- **Garantir** à ce titre des horaires de travail clairs, une rémunération correspondant aux heures travaillées, et l'égalité salariale, ainsi que des temps de pause et des congés ;
- **Respecter et appliquer** les principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement ainsi qu'à la lutte contre la corruption ;
- **Favoriser** l'accès à la formation et au développement des compétences pour ses salariés ;
- **Être soucieux** de leur empreinte écologique en respectant l'ensemble des lois et réglementations environnementales applicables, tout en identifiant, maîtrisant et diminuant les impacts environnementaux liés à leurs activités, produits ou services ;
- **Adopter** une conduite conforme au Code de conduite de Solocal ([consultable ici](#)) et respecter ses 4 principes éthiques (respect, intégrité, transparence et confiance) ;
- **Lutter** contre toute forme de corruption, active ou passive, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin et prévenir les potentiels conflits d'intérêt et les pratiques anticoncurrentielles en respectant la réglementation française ainsi que les directives de l'OCDE en la matière ;

Solocal attend de la part de ses fournisseurs et partenaires qu'ils prennent toutes les mesures raisonnables afin que leurs propres fournisseurs et sous-traitants se conforment aux termes de la présente Charte.